Distr.
GENERALE
E/ESCWA/POP/1993/MAPC/4
7 avril 1993
FRANCAIS
Original : ARABE/ANGLAIS

ARAB POPULATION CONFERENCE
المؤتمر العربي للسكان
CONFERENCE ARABE SUR LA POPULATION

AMMAN 4-8 APRIL 1993 عمان ٤ـ ٨ نيسان/ ابريل ١٩٩٣ AMMAN 4-8 AVRIL 1993

ECONOMIC AND SOCIAL COMMISSION FOR WESTERN ASIA (ESCWA)	LEAGUE OF ARAB STATES	UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)
اللجنة الاقتصادية والاجتماعية لغربي آسيا	جامعة الدول العربية	صندوق الامم المتحدة للسكان
COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)	LIGUE DES ETATS ARABES	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

Réunion ministérielle
7-8 avril 1993
Amman

UN ECONOMIC AND SOCIAL COMMISSION FOR WESTERN ASIA
LIBRARY & DOCUMENT SECTION

RAPPORT DE LA REUNION DE HAUTS RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX ET D'EXPERTS

ESCWA Documents converted to CDs.
CD # 7
Directory Name:
CD7\POP\93_MAPC.4
Done by: **ProgressSoft Corp.**, P.O.Box: 802 Amman 11941, Jordan

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	ORGANISATION DES TRAVAUX	1
	A. Objectifs	1
	B. Participation	1
	C. Ouverture de la Réunion de hauts responsables gouvernementaux et d'experts	1
	D. Election du Bureau	2
	E. Ordre du jour	2
II.	THEMES EXAMINES A LA REUNION	3
	A. Structure et accroissement de la population dans le monde arabe : tendances récentes	3
	B. Politiques et programmes démographiques dans le monde arabe	4
	C. Population, environnement et développement dans le monde arabe	7
	D. Répartition de la population et migrations internes dans le monde arabe.....	9
	E. Migrations internationales au Maghreb arabe et migrations de la main-d'oeuvre arabe	11
	F. Femmes et développement dans le monde arabe	13
	G. Planification familiale, santé et bien-être de la famille dans le monde arabe	15
III.	PROJET DE DEUXIEME DECLARATION D'AMMAN SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE ARABE	17
IV.	ADOPTION DU RAPPORT	17

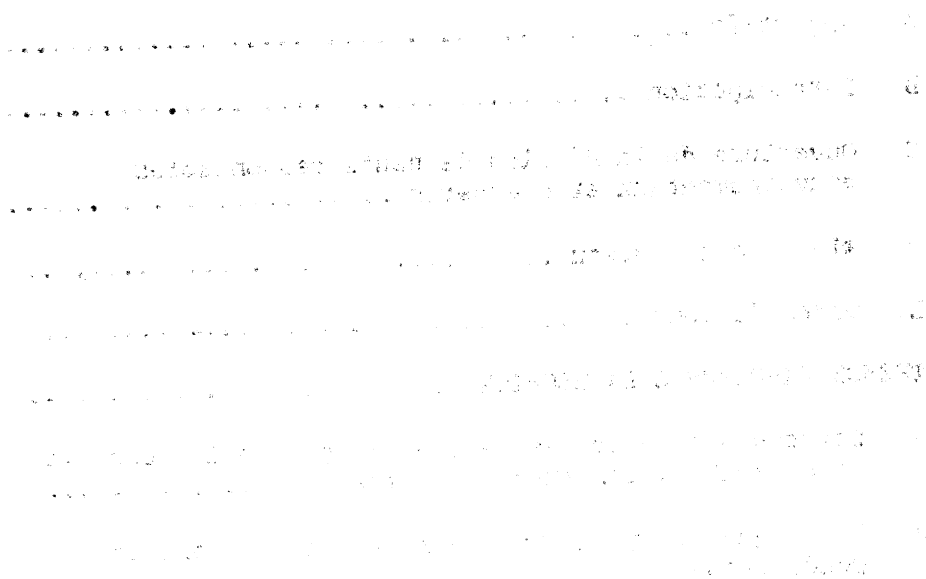

I. ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La Réunion de hauts responsables gouvernementaux et d'experts s'est tenue à Amman (Royaume hachémite de Jordanie) du 4 au 6 avril 1993. Elle était organisée conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Ligue des Etats arabes.

A. Objectifs

2. La réunion s'est tenue pour examiner et évaluer les tendances et les politiques en matière démographique dans la région et pour élaborer un projet de déclaration d'Amman sur la population et le développement durable dans le monde arabe à soumettre à la Réunion des ministres prévue à Amman les 7 et 8 avril 1993.

B. Participation

3. Ont participé à la Réunion de hauts responsables gouvernementaux et d'experts des délégations officielles de pays arabes (voir la liste des participants).

4. Y ont participé également des délégations officielles de pays non arabes (voir la liste des participants).

5. Des observateurs d'organismes et institutions spécialisées de l'ONU y ont assisté (voir la liste des participants).

6. Ont participé également à la réunion des observateurs d'organisations spécialisées intergouvernementales, non gouvernementales et arabes (voir la liste des participants).

C. Ouverture de la réunion de hauts responsables gouvernementaux et d'experts

7. M. Mahdi Mustapha Al-Hadi, représentant de la Ligue des Etats arabes, a ouvert la Réunion de hauts responsables gouvernementaux et d'experts. Souhaitant la bienvenue aux participants, il a exprimé au Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie sa profonde gratitude pour avoir accueilli la Réunion.

8. Evoquant la situation démographique dans les territoires arabes occupés, M. Mahdi Mustapha Al-Hadi a souligné que l'immigration constante de juifs ne faisait qu'aggraver la situation économique et sociale du peuple arabe de Palestine. Il a salué les enfants de l'intifada, en leur souhaitant de réussir. M. Al-Hadi s'est félicité également des documents de travail dont était saisie la Réunion, en précisant qu'ils étaient le fruit d'une coopération entre le FNUAP, la CESAO et la Ligue des Etats arabes.

9. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Mme Thoraya Obaid (CESAO) a dit que l'élaboration de politiques arabes de la population n'était pas chose aisée, sans parler de leurs exécution, évaluation et actualisation.

Elle a fait observer en outre que la situation démographique des pays arabes, notamment les taux de croissance démographique et la densité de population, était différente d'un groupe de pays à l'autre.

10. La région souffrait particulièrement d'une importante émigration forcée due au déplacement du peuple palestinien. Dans le monde arabe, l'immigration se caractérisait par des taux élevés de migration de travailleurs. Par ailleurs, Mme Obaid a indiqué que la situation de la population dans le monde arabe se distinguait par le niveau d'instruction peu élevé de la femme et une faible contribution de cette dernière aux activités économiques hors du secteur structuré.

11. M. Jyoti Singh (FNUAP) a dit que la réunion avait été convoquée en application d'une résolution du Conseil économique et social, dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir en 1994. Il a mis l'accent sur la relation qui existe entre croissance démographique et développement durable ainsi que sur la nécessité de renforcer les programmes de planification familiale et de les intégrer aux politiques et programmes démographiques, en accordant une attention particulière aux programmes de réduction de la mortalité infantile et à la nécessité de combler l'écart qui existe entre les zones rurales et les zones urbaines. Enfin, M. Singh a souligné l'importance du rôle de la femme.

D. Election du Bureau

12. M. Munther Masri (Jordanie) a été élu président de la Réunion. Mme Safir Tamanni (Algérie), M. Mohammad Abdel Salam Al-Banna (Egypte), M. Salim Al-Tauqi (Oman) et M. Ibrahim Ali (République arabe syrienne) ont été élus vice-présidents.

13. M. Ibrahim Ali (République arabe syrienne) a été élu rapporteur.

14. Le comité de rédaction était composé des personnes ci-après : M. Mustafa Al Ilwani (Qatar), M. Walid Mustafa (Palestine), Mme Nabila Hamza (Tunisie), Mme Somaya Saad (Egypte), Sidi Mohammed Ould Sidina (Mauritanie), M. Mukbil Ayed Hamad (Iraq), M. Hussein Al-Khatib (Jordanie), M. Raouf Tayeb (Maroc), M. Moorad Adjabi (Algérie), M. Jamal Al-Ghunaim (Koweït), M. Tawfic Ossairan (Liban), M. Mo'ayad Abul-Chamat (Syrie) et M. Yahya Yahya Al-Babily (République arabe du Yémen).

E. Ordre du jour

15. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour
3. Structure et accroissement de la population dans le monde arabe
4. Politiques et programmes démographiques dans le monde arabe
5. Population, environnement et développement dans le monde arabe

6. Répartition de la population et migrations internes dans le monde arabe

7. Migrations internationales dans le monde arabe

8. Femmes et développement dans le monde arabe

9. Planification familiale, santé et bien-être de la famille dans le monde arabe

10. Deuxième Déclaration d'Amman sur la population et le développement durable dans le monde arabe

11. Adoption du rapport final et des recommandations.

II. THEMES EXAMINES A LA REUNION

A. Structure et accroissement de la population dans le monde arabe : tendances récentes

16. La Réunion était saisie d'un document intitulé "Structure et accroissement de la population dans le monde arabe : tendances récentes" (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/3), qui portait sur le rythme grandissant de l'accroissement de la population depuis le début du siècle et indiquait que les pays arabes les plus peuplés se trouvaient sur le continent africain, l'Egypte occupant la première place. Il relevait aussi la grande place occupée par la jeunesse dans la pyramide des âges de la région.

17. Selon cette étude, le taux de mortalité infantile était généralement considéré comme un critère essentiel du développement. A l'heure actuelle, il était, dans le monde arabe, de 68 p. 1000. Dans les sociétés arabes, la mortalité se caractérisait par le fait qu'entre l'âge de deux mois et l'âge de trois ou quatre ans, celle des filles était supérieure à celle des garçons.

18. L'étude relevait que, dans les pays arabes, le taux global de fécondité avait sensiblement diminué au cours de la période considérée, mais que l'évolution n'était pas uniforme. Comparant l'Egypte et le Maroc pour ce qui est de l'évolution démographique, l'auteur constatait que le taux de fécondité plus bas du Maroc s'expliquait peut-être surtout par le fait que les femmes y contribuaient davantage aux activités économiques, ainsi que par l'émigration marocaine vers l'Europe.

19. Dans les observations sur le document, on a signalé que les taux de fécondité et de mortalité avaient nettement diminué dans la plupart des Etats arabes au cours des 15 dernières années. En réponse à une question sur le fait de savoir si la baisse du taux de mortalité s'était accompagnée d'une amélioration de la survie de l'enfant, on a indiqué que les maladies infantiles, surtout la diarrhée et les maladies respiratoires, restaient très répandues dans les pays arabes. Une autre question qui a été posée portait sur le fait de savoir si la baisse des taux de fécondité était fonction des conditions économiques. On y a répondu en faisant remarquer que la santé liée à la procréation était médiocre, malgré un taux de fécondité peu élevé.

Une objection a été formulée au sujet de l'interprétation de la comparaison de l'Egypte et du Maroc, en raison de certaines grandes différences qui séparaient les deux pays, surtout en ce qui concerne la structure familiale et le rôle et la condition de la femme.

20. Au cours du débat, plusieurs délégations se sont interrogées sur les sources, la durée sur laquelle portait l'étude, ses limites et la question de savoir si ses données et ses chiffres étaient récents. Certaines ont formulé des réserves à propos des statistiques concernant leur pays. On a contesté les raisons pour lesquelles l'étude citait tels ou tels chiffres et données. En l'absence de données satisfaisantes à ce sujet, un représentant a contesté la validité du point de vue consistant à considérer les migrations internationales comme un facteur important de la fécondité plus faible constatée au Maroc.

21. Une délégation a fait observer que la Cisjordanie et la bande de Gaza étaient le théâtre d'un conflit portant sur la terre et la population, et que les autorités d'occupation israéliennes poursuivaient une politique qui avait une incidence sur l'accroissement de la population dans les territoires occupés, conformément au principe visant à vider la terre de ses habitants. Les autorités d'occupation n'avaient entrepris aucun recensement complet depuis 1967 et les statistiques qu'elles publiaient ne correspondaient pas à la réalité.

22. On a relevé que les documents présentés à la Réunion avaient pour but d'offrir un cadre de discussion. Il fallait donc s'occuper des recommandations destinées à la Conférence internationale sur la population et le développement plutôt que d'erreurs statistiques. On a souligné la nécessité de distinguer entre taux et problèmes d'accroissement de la population, compte tenu du rapport entre cet accroissement et le développement.

23. On a relevé toutefois que les chiffres étaient frappants et significatifs. On a mentionné l'insuffisance des fonds arabes consacrés à l'exécution d'enquêtes sérieuses produisant des statistiques concrètes. Les gouvernements des pays arabes feraient preuve de lenteur dans l'allocation des ressources nécessaires pour définir la situation réelle dans le monde arabe. On a ajouté qu'il était difficile d'obtenir des statistiques de ces gouvernements.

B. Politiques et programmes démographiques dans le monde arabe

24. La réunion était saisie d'une étude (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/4) sur les politiques et les programmes démographiques dans le monde arabe, liées, de façon directe ou indirecte, aux questions de population. Les politiques démographiques évoquées dans l'étude étaient extraites de documents présentés par les Etats membres et des réponses de ces derniers aux questionnaires périodiques du FNUAP. Les données ont été fournies par les Etats ou provenaient de source internationale.

25. Les politiques démographiques des pays de la région arabe diffèrent selon la situation économique, la densité de population et l'importance de la migration internationale perçue par certains pays comme un facteur permettant d'exécuter des plans de développement ambitieux. En outre, ces politiques sont différentes selon la situation démographique des pays et l'étape de transition démographique à laquelle ils sont parvenus. Les principaux aspects des politiques démographiques peuvent être résumés comme suit : 1) taux de croissance démographique sur lesquels les Etats de la région avaient des vues différentes; 2) risques démographiques et sanitaires liés aux niveaux de fécondité élevés et nécessité d'appuyer les programmes de planification familiale; 3) nécessité de continuer de réduire les taux de mortalité, notamment infantile et juvénile, et la mortalité des femmes en âge de procréer; 4) répartition équilibrée de la population et nécessité de résoudre les problèmes que pose une croissance urbaine accélérée; 5) définition du statut de la migration internationale et de ses diverses répercussions sur les pays d'envoi de travailleurs et les pays d'accueil; 6) faiblesse des caractéristiques démographiques, notamment dans les pays exportateurs de pétrole; 7) facteurs écologiques qui ont été affectés par les événements qui sont survenus dernièrement dans la région et qui ont été aggravés par le manque de ressources en eau.

26. S'agissant de la position des Etats de la région en ce qui concerne les composantes des politiques démographiques, on a constaté que cinq Etats arabes seulement (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie et Yémen) étaient dotés d'une politique démographique spécifique aux objectifs clairement définis et prévoyant des instruments d'exécution. On a observé également ce qui suit :

a) Croissance démographique : la majorité des Etats de la région ont souligné l'interaction entre l'accélération de la croissance démographique et le développement socio-économique et l'importance de la part des personnes à charge due à la structure par âge de la population et aux taux de fécondité élevés;

b) Fécondité et planification familiale : Les politiques dans ce domaine sont analogues aux politiques des différents Etats en ce qui concerne la croissance démographique. Ainsi, les pays qui sont dotés d'une politique démographique spécifique s'efforçaient d'abaisser les taux de fécondité et d'élargir la diffusion des contraceptifs par des programmes officiels facultatifs fixant des objectifs chiffrés précis.

c) Mortalité et morbidité : tous les pays de la région ont affirmé que l'amélioration de l'état de santé de la population et la réduction de la mortalité figuraient parmi leurs objectifs prioritaires car ils étaient attachés au principe consistant à assurer "La santé pour tous d'ici à l'an 2000". De façon générale, les variables sanitaires étaient perçues dans le cadre des stratégies en matière de santé, lesquelles pouvaient faire également partie des plans de développement. La majorité des Etats arabes avaient fixé des objectifs quantitatifs qui correspondaient aux buts de la politique de la santé pour tous et aux recommandations de la Conférence de Mexico; cependant, ils ont souligné principalement deux aspects, à savoir la vaccination et la réduction de la mortalité infantile;

d) Répartition particulière : tous les pays de la région ont mentionné l'existence de déséquilibres au niveau de la répartition de la population et un important exode rural, qui ont poussé la plupart d'entre eux à se doter de plans de développement et de stratégies et programmes particuliers afin de modifier la répartition de la population;

e) Migrations internationales : les Etats de la région ont accordé une attention particulière à ce type de migration en raison de ses incidences contradictoires sur les Etats d'envoi et les Etats d'accueil des travailleurs, ainsi que sur les Etats qui sont touchés par les déplacements des travailleurs dans les deux sens. Toutefois, les différents points de vue n'avaient généralement pas été traduits dans les politiques démographiques et aucun objectif quantitatif n'avait été fixé.

27. L'étude soulignait la nécessité d'accorder l'attention voulue à l'intégration des variables démographiques aux plans de développement puisqu'il était désormais possible de le faire grâce à l'accès aux données nécessaires ainsi qu'aux méthodes scientifiques appropriées et, en particulier, à un cadre institutionnel suffisant.

28. Lors des débats, on a fait remarquer que les politiques démographiques se présentaient différemment selon les Etats : certains élaboraient un document fixant les principaux objectifs de sa politique (dont l'insistance sur des mesures d'incitation positives, le libre choix et le respect des traditions), tandis que d'autres se dotaient d'une stratégie intégrée de planification familiale, de soins maternels et infantiles, d'information et de prise en compte de la relation existant entre les femmes et le développement. La santé, les droits de l'homme et le développement étaient inscrits dans le cadre général des activités de planification familiale de ces Etats. Dans certains d'entre eux, l'espacement des naissances était fondamental.

29. Bien que les populations du monde arabe présentaient généralement des caractéristiques communes telles qu'une croissance rapide et une structure par âge jeune, les grandes zones géographiques, dont la Péninsule arabique, le Mashreq, la Vallée du Nil et le Maghreb, présentaient des traits particuliers. Il était donc difficile d'envisager la formulation d'une politique démographique générale pour tous les Etats de la région puisque chaque zone géographique avait des priorités liées aux caractéristiques locales.

30. Par ailleurs, on a reconnu que les questions et les facteurs démographiques devraient être perçus dans leurs relations avec les plans et programmes de développement socio-économique, compte tenu, d'une part, de l'incidence des variables démographiques sur le développpement et, d'autre part, des répercussions du développement sur les variables démographiques.

31. L'étude, qui traitait de la question de la migration des travailleurs dans le monde arabe, n'a examiné que la question de la dépendance accrue des Etats d'origine sur les envois de fonds de leurs ressortissants, et celle de l'accès des Etats d'accueil à une main-d'oeuvre dont ils étaient tributaires. Le document n'étudiait ni l'évolution future de ces tendances, ni les politiques nécessaires pour résoudre les difficultés rencontrées par les travailleurs migrant du Maghreb en Europe, ni la concurrence de la main-d'oeuvre provenant d'Europe orientale, ni la migration de travailleurs arabes vers le Golfe, ni la concurrence des travailleurs originaires d'Asie.

32. La majorité des orateurs ont souligné la nécessité de relier les politiques démographiques aux aspects économiques et sociaux du développement durable, en prenant en considération les dimensions politiques et culturelles.

33. Certaines erreurs ayant été relevées concernant un des Etats, il a été indiqué qu'un rectificatif officiel avait été envoyé à la CESAO.

34. On a demandé de mettre l'accent sur une réorientation des politiques démographiques afin d'éviter de les limiter aux aspects liés à la fécondité et à la limitation des naissances, de se placer dans une perspective plus large prenant en considération la santé maternelle et infantile, et d'examiner d'autres aspects, en particulier la migration internationale et la migration intérieure. Il y aurait lieu d'inviter les institutions financières arabes et internationales à allouer des ressources suffisantes à la réalisation d'enquêtes et d'études portant sur ce type de migration.

35. Les participants ont souligné le rôle joué par les organisations non gouvernementales et les organismes locaux pour ce qui est de formuler et de mettre en oeuvre les politiques démographiques, ainsi que la nécessité de renforcer le rôle crucial des femmes sous l'angle de leur participation au développement et au processus de prise de décision.

C. Population, environnement et développement dans le monde arabe

36. La Réunion était saisie d'un document intitulé "Population, environment and development in the Arab World" (population, environnement et développement dans le monde arabe) (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/5). De nombreuses conférences des Nations Unies tenues au cours des deux décennies écoulées avaient traité de la relation entre la population, l'environnement et le développement. La Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest en 1974, avait fait clairement ressortir l'existence d'une relation étroite entre la population et le développement socio-économique. Tout au long de ces deux dernières décennies, on avait souligné que la relation entre la population, les ressources naturelles, le développement et l'environnement était complexe et dynamique, qu'elle était différente d'un Etat à l'autre et d'un lieu à l'autre et qu'elle évoluait positivement ou négativement dans le temps.

37. Il était clair également que le problème ne tenait pas uniquement à une augmentation de la population, mais aussi à la rapidité de la croissance démographique et à une mauvaise gestion du développement et des ressources qui, d'une part, creusait l'écart entre les riches et les pauvres et, d'autre part, aggravait les problèmes de chômage et limitait l'investissement dans le secteur du développement. Il était clair, en dernière analyse, que plus les taux de développement et de progrès étaient élevés, plus la croissance démographique était faible.

38. En outre, une répartition non satisfaisante de la population conduisait à une densité élevée dans certaines zones écologiquement sensibles, et donc à faible capacité d'absorption, ce qui contribuait à leur détérioration rapide. Le déséquilibre entre les investissements consentis au secteur du développement des zones reculées et rurales et les investissements dans les zones urbaines a conduit à un important exode rural. Cette situation a provoqué une dégradation des zones rurales et, simultanément, une prolifération de bidonvilles dans les faubourgs, aggravant la situation sociale, économique et écologique.

39. Le document a indiqué l'ampleur de ces problèmes dans le monde arabe et l'utilisation abusive de ressources naturelles limitées telles que les terres agricoles et les eaux souterraines et de surface. Le développement durable exigeait que l'on mette particulièrement l'accent sur la nécessité, pour les modes de développement économique actuels, de sauvegarder les ressources écologiques et naturelles afin de ménager aux générations futures un niveau de vie qui soit analogue au niveau de vie actuel, sinon meilleur.

40. Pour parvenir à un développement durable, il était nécessaire de souligner la relation entre les politiques démographiques et les politiques du développement, l'exploitation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Le document examiné présentait un certain nombre de recommandations applicables aux niveaux régional et panarabe et soulignait la nécessité d'accorder l'attention voulue à l'éducation et à la formation - notamment à l'intention des femmes - ainsi qu'à une participation populaire réelle à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques. On a également soutenu que les politiques démographiques devraient viser des objectifs dépassant le simple cadre de la réduction de la population car il était nécessaire de favoriser la sensibilisation du public à la planification familiale en tant que facteur essentiel de l'amélioration de la qualité de la vie. Le document a recommandé l'instauration d'une coopération régionale efficace, notamment dans le domaine de l'échange de renseignements et d'études, et l'établissement de modèles régionaux et sous-régionaux pour examiner les relations entre la population, les ressources, le développement et l'environnement.

41. Lors de l'examen de ce document, on a émis l'opinion qu'il valait mieux étudier la question en se penchant tout d'abord sur la situation mondiale, puis sur la situation dans les Etats arabes, et analyser certaines caractéristiques régionales telles que la rapidité du progrès technologique dans le monde. On a demandé si un progrès technologique tributaire des ressources naturelles, en particulier non renouvelables, pouvait suivre le rythme de la croissance démographique dans le monde arabe et, dans l'affirmative, pendant combien de temps.

42. L'étude ayant mentionné le fait que les terres arables ne représentaient que 4 % de la superficie totale du monde arabe à cause de la faiblesse des précipitations, on a émis l'opinion que cet aspect devrait être pris en considération lors de la formulation des recommandations, d'autant que 90 % de l'eau courante du monde arabe provenaient de sources extérieures, ce qui mettait la région dans une situation politique critique. On a attiré également l'attention sur la nécessité, pour les Etats arabes, de formuler une politique démographique commune. On a souligné la nécessité de créer un modèle arabe de population et de ressources prenant en considération le caractère spécifique de la société arabe. On a noté que la relation entre population, ressources, développement et environnement dépendait essentiellement d'un facteur déterminant : l'homme. On a mentionné également l'effet de cette relation et des valeurs sociales dominantes sur le taux de croissance démographique.

43. Pendant la discussion, on a fait état de l'incidence de l'occupation israélienne sur l'environnement, y compris les entraves au développement, la destruction de l'infrastructure, la mainmise sur les ressources en eau et la saisie des terres. On a fait une observation concernant le déséquilibre entre la population et les ressources, la saisie des ressources en eau par Israël et la pénurie qui s'ensuivait pour le peuple palestinien, et l'effet de certains déchets industriels sur l'environnement. On a proposé de formuler des recommandations concernant la mise en décharge, dans les pays en développement, de substances polluantes en provenance de pays industrialisés, et la relocalisation, dans les pays en développement, des industries présentant un risque pour l'environnement.

44. On a fait remarquer que l'étude passait sous silence la question de l'éducation de la population et recommandé d'incorporer des thèmes démographiques dans les programmes universitaires ainsi qu'aux niveaux inférieurs de l'enseignement dans le monde arabe.

45. On a estimé qu'il était pessimiste et incorrect d'affirmer que les ressources nationales ne suffisaient pas à elles seules à satisfaire les besoins croissants de l'homme, nonobstant l'existence de politiques environnementales et démographiques équilibrées. La croissance démographique n'était pas nécessairement un problème et pouvait même être un avantage une fois établi un équilibre entre cet accroissement et une politique rationnelle de développement, ce qui supposait des ressources accrues grâce aux technologies modernes. Loin de se substituer à la politique de développement, la politique démographique en faisait partie intégrante. Les Etats arabes devraient échanger leurs connaissances techniques et se concentrer sur la recherche visant à définir les relations entre politiques démographiques et politiques du développement.

D. Répartition de la population et migrations internes dans le monde arabe

46. La Réunion était saisie d'un document intitulé "Population Distribution and internal migration in the Arab world" (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/13). Selon cette étude, la population urbaine totale des pays arabes a augmenté de 95 784 000 habitants entre 1950 et 1990, dont 55 687 000, soit environ 58 %, par accroissement naturel et le reste par migrations nettes entre villes et campagnes et entre pays. Sur les 48 097 000 habitants qui avaient gagné les agglomérations urbaines, 38 544 000, soit 40 %, provenaient des zones rurales et le solde d'échanges de population nets sur le plan international.

47. On peut dire que les pays arabes entrent dans deux grandes catégories. La catégorie A comprend ceux dans lesquels l'accroissement urbain entre 1950 et 1990 était dû surtout à l'accroissement naturel, et la catégorie B, tous les autres, dans lesquels l'accroissement urbain était dû aux taux élevés des migrations entre les campagnes et les villes.

48. Les intervenants ont déclaré que le document contenait une grande masse de données scientifiques. Il faisait appel à des critères d'analyse modernes, s'appuyait, pour les facteurs des migrations, sur un cadre théorique, et constituait une analyse empirique générale, ce qui aidait à illustrer la situation réelle de l'urbanisation et des migrations internes dans les pays arabes.

49. Au cours du débat, les observations et propositions ci-après ont été formulées au sujet de l'étude :

a) en ce qui concerne les taux d'urbanisation dans le monde arabe par rapport aux autres régions, il convient de tenir compte des différences de définitions du mot "urbain" utilisé dans les différents pays; l'uniformisation de ces définitions était nécessaire pour permettre des comparaisons entre les pays;

b) le document n'expliquait pas la très forte évolution du taux d'urbanisation de certains pays, par exemple le Qatar et les Emirats arabes unis;

c) l'étude expliquait les facteurs des migrations au moyen d'une analyse globale. Or, comme le phénomène des migrations relevait d'un mode de comportement individuel, il vaudrait mieux étudier ce dernier en utilisant l'individu comme unité d'analyse;

d) le document n'étudiait pas les politiques en matière de répartition de la population des divers pays, ni le point auquel ces politiques avaient atteint leurs objectifs;

e) le document ne traitait pas des différences de densité de population entre les pays arabes et à l'intérieur de ces pays, différences qui représentaient le principal signe d'une mauvaise répartition de la population;

f) il ne portait pas non plus sur la question de l'exiguïté des terres agricoles dans certains pays arabes par rapport à d'autres.

50. Quelques orateurs ont souligné l'importance de définir la notion d'urbanisation, ainsi que d'uniformiser les définitions et la terminologie statistiques et démographiques, pour faciliter la comparabilité entre les pays arabes.

51. Au cours du débat, on a soulevé des objections au sujet des chiffres relatifs à certains pays, au motif de la non-fiabilité des sources, de leur caractère périmé et de leur inexactitude. On a relevé que le document s'appuyait sur des prévisions qui étaient souvent erronées, surtout en ce qui concerne les migrations, qui se modifiaient très rapidement. Certains chiffres ne correspondaient pas à la réalité. On a fait observer en outre que les renseignements contenus dans le document provenaient de sources dépassées, alors qu'il existait des études récentes.

52. Une délégation a demandé l'élaboration d'une charte ou d'un plan d'action, par accord entre les pays arabes riches qui recevaient de la main-d'oeuvre de l'extérieur et les autres pays arabes, dans le domaine des politiques démographiques et des droits et obligations des travailleurs.

53. On a souligné la nécessité de concentrer l'attention sur la répartition de la population et sur ses rapports avec les plans de développement des pays arabes. On a ajouté que le document ne faisait pas une place assez grande à la résistance aux déplacements et aux migrations internes pour permettre de proposer des solutions en vue de lutter contre la pauvreté. On a estimé qu'il constituait un simple exposé historique des migrations et de l'urbanisation mais n'apportait rien de neuf.

E. Migrations internationales au Maghreb arabe et migrations de la main-d'oeuvre arabe

54. La Réunion était saisie de deux documents intitulés, l'un "Migrations internationales au Maghreb" (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/7), et l'autre, "Arab labour migration" (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/8). Le premier indiquait qu'à la suite de la deuxième guerre mondiale, la plupart des pays d'Europe occidentale, en particulier la France, avaient poursuivi une politique visant à attirer des immigrants, pour que ceux-ci les aident dans leurs efforts de reconstruction économique, étant donné la pénurie de main-d'oeuvre européenne. Même après avoir fermé ses frontières à l'immigration, l'Europe a continué à recevoir divers courants d'immigration. Le nombre des migrants maghrébins était estimé à trois millions, dont 80 % vivaient en Europe et le reste dans d'autres régions. Cette migration, de nature économique à l'origine, avait pris un caractère démographique au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des migrants, cependant que la part des actifs dans la population diminuait et que l'exode des cerveaux s'intensifiait.

55. Dans le contexte de la crise économique européenne et de l'augmentation du chômage, les immigrants étaient devenus la cible de harcèlements et on réclamait leur retour dans leur pays. De ce fait, le chômage a commencé à se répandre parmi les immigrants maghrébins. Les migrations extérieures du Maghreb avaient eu des répercussions tant positives que négatives.

56. Du côté positif, il y a les envois de fonds, qui avaient un effet favorable sur les familles des migrants et sur les investissements dans l'agriculture et les petites entreprises commerciales. Du côté négatif, il y a les déséquilibres entre les régions. Des pressions démographiques intenses dans les régions vulnérables entraînaient un taux de migration élevé, tandis que les régions riches bénéficiaient des envois de fonds et des investissements des migrants, certains secteurs venant même à dépendre de ces envois.

57. Dans ce domaine essentiel, il était indispensable d'élaborer une stratégie appropriée pour le Maghreb dans le cadre général du monde arabe, en vue de maîtriser les facteurs qui avaient pour effet d'aggraver les pressions démographiques et de permettre au patrimoine national du Maghreb, en particulier dans les zones rurales, d'aider à réduire l'exode rural, lequel influait sur les migrations extérieures.

58. Le deuxième document, qui portait sur les migrations de la main-d'oeuvre arabe, indiquait que l'examen du problème dans diverses études restait très insuffisant par rapport aux déplacements de main-d'oeuvre entre pays d'origine et pays d'arrivée.

59. Selon ce document, la proportion des Asiatiques dans les six pays du Golfe s'était accrue pour atteindre presque les deux tiers. Cette situation s'expliquait par la disparité entre les salaires versés aux travailleurs asiatiques et aux travailleurs arabes. Dans le cas de l'Egypte, les migrations avaient eu, vers la fin des années 70 et le début des années 80, un caractère sélectif, qu'elles avaient ultérieurement perdu. Il y avait un écart évident entre les déclarations faites dans les conférences et la réalité concrète sur le terrain.

60. Le document concluait qu'il importait de créer des institutions pour faciliter les mouvements de main-d'oeuvre arabe vers les pays d'arrivée et recommandait qu'on mette l'accent sur le facteur humain, en permettant aux immigrants d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil ou en accordant des permis de séjour de longue durée aux travailleurs qualifiés. Selon le document, l'aggravation des relations entre les pays ne devrait pas priver les travailleurs de leurs droits, ni entraîner leur expulsion. L'auteur préconisait un accroissement des versements aux fonds créés pour appuyer les migrations.

61. Au cours de l'examen des deux documents, on a déclaré qu'en ce qui concerne la crise d'identité et les difficultés d'intégration qu'on observait chez les immigrants du Maghreb, la discrimination raciale était un des principaux facteurs qui empêchaient la coexistence normale entre eux et la société d'accueil en Europe. Les institutions et les services gouvernementaux européens compétents pouvaient contribuer beaucoup à réduire les problèmes auxquels faisait face la communauté maghrébine en adoptant des mesures appropriées. Les institutions compétentes des pays arabes d'où provenait la main-d'oeuvre pouvaient, de leur côté, apporter une contribution positive à cet égard.

62. En ce qui concerne les migrations vers les pays arabes producteurs de pétrole, les raisons de donner priorité à la main-d'oeuvre arabe n'étaient pas d'ordre sentimental ou traditionnel, mais plutôt de caractère pratique, politique et culturel, c'est-à-dire qu'elles relevaient de l'autodéfense et de la nécessité d'améliorer leur position dans le cadre du système international actuel et futur.

63. Les intervenants ont déclaré que l'augmentation de la main-d'oeuvre asiatique n'avait rien que de naturel, étant donné le bas niveau de ses salaires, puisque les entreprises et les institutions se souciaient avant tout de rentabilité. Une autre raison de cette augmentation était la proximité géographique des pays asiatiques et des Etats du Golfe. Des objections ont été soulevées au sujet de l'affirmation selon laquelle il y avait une séparation entre les gens du pays et les immigrants, car des relations extrêmement amicales régnaient entre les deux catégories. On a estimé qu'il ne fallait pas soulever la question de la naturalisation, puisqu'il s'agissait d'une question à résoudre par les pays d'accueil.

64. Les pays arabes ont été invités à étudier sérieusement la possibilité de défendre les droits des migrants, de conclure une convention euro-arabe protégeant leurs droits et d'assurer le bien-être des familles des migrants restées au pays, afin qu'elles ne subissent pas d'inconvénients du fait des migrations.

65. Au cours de l'examen des migrations internationales au Maghreb, on a fait valoir que l'occupation française de l'Algérie avait eu un caractère de colonisation et avait beaucoup contribué à entraîner des migrations intérieures et une immigration européenne. L'occupation française avait eu pour effet de désorganiser les structures sociale et familiale. Dans leur immense majorité, les migrants vers les pays d'Europe n'étaient pas bien intégrés dans leurs nouveaux pays de séjour, contrairement à ce qu'affirmait le document.

66. Une délégation a exprimé des réserves sur certains points du document sur les migrations au Maghreb.

F. Femmes et développement dans le monde arabe

67. La Réunion était saisie d'une étude (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/9) sur les femmes et le développement dans le monde arabe, qui visait à préciser certains points dont il fallait tenir compte dans les efforts faits pour mettre fin aux inégalités entre hommes et femmes dans divers domaines. Cette étude portait sur le rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique. Elle examinait les aspects démographique, social et sanitaire de leur vie. De tous les indicateurs de la condition de la femme dans la société, les plus révélateurs étaient ceux qui se rapportaient à sa participation à la vie politique et à la prise de décision. L'écart entre hommes et femmes dans ce domaine restait énorme et la femme arabe ne jouait encore qu'un rôle marginal dans la vie politique et publique. Les conclusions de l'étude étaient fondées sur des données publiées par l'Union interparlementaire en 1991, dans laquelle il était affirmé que les femmes étaient privées du droit de vote dans sept pays arabes et que le pourcentage des femmes élues aux parlements nationaux était minime, aussi bien en termes absolus que par comparaison avec les hommes. De 1987 à 1988, les femmes n'avaient occupé des postes gouvernementaux de haut niveau que dans sept pays, et ce surtout dans des ministères des affaires sociales. Selon des statistiques de l'ONU concernant la répartition géographique des postes dans la totalité de la région arabe, sur 164 postes, 26 étaient occupés par des femmes au 30 juin 1992. Il en découle que, dans une large mesure, les femmes étaient privées de la participation au processus de prise de décision.

68. Selon les statistiques, des progrès non négligeables avaient été accomplis au cours des deux dernières décennies en vue d'une meilleure intégration et d'une plus grande participation des femmes au le marché du travail. Dans tous les pays de la région, la tranche de la population féminine économiquement active avait progressé régulièrement depuis 1970. Son importance avait triplé au Maghreb et dans les pays arabes d'Afrique et quadruplé dans la région du Moyen-Orient. Cependant, malgré ce progrès, on était loin d'avoir redressé les inégalités et les déséquilibres entre hommes et femmes pour ce qui est des conditions de travail. Selon cette étude, les statistiques officielles avaient tendance à occulter la participation réelle des femmes à la vie économique en raison de problèmes au niveau des définitions et des méthodes de mesure. Tel était certainement le cas dans l'agriculture, où le problème de la sous-estimation du travail des femmes était le plus aigu. Le secteur industriel n'employait qu'une faible proportion de la population féminine active, mais c'était le secteur des services qui employait le plus de femmes; cette situation pourrait s'expliquer par la domination exercée par les hommes dans le secteur industriel et par le fait que les emplois dans des secteurs tels que l'infirmerie, les services sociaux, le travail de bureau ou le travail ménager étaient considérés proches du rôle traditionnel de la femme; on pouvait l'attribuer aussi à un niveau d'instruction moins élevé chez les femmes que chez les hommes. L'analyse a fait apparaître que l'éducation universitaire était un puissant facteur

d'accès des femmes au marché prestigieux des professions scientifiques, techniques et libérales. La proportion des femmes dans ces professions était relativement élevée, notamment dans l'enseignement, la recherche scientifique et la médecine. Cependant, la formation universitaire ne suffisait pas, à elle seule, à donner aux femmes un accès à des postes administratifs élevés.

69. En conclusion, l'étude indiquait que la femme arabe connaissait aujourd'hui de meilleures conditions démographiques, sociales et sanitaires qu'il y a 20 ans. Ce progrès était dû à la manière dont elle avait bénéficié du développement de l'infrastructure sociale et économique, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du logement.

70. Pendant les débats qui ont suivi la présentation de l'étude, on a indiqué que cette dernière ne traitait pas suffisamment de la participation de la femme à la vie politique, peut-être parce que les statistiques de l'ONU dans ce domaine n'étaient pas complètes ou parce que les statistiques relatives à la participation de la femme à l'activité économique n'étaient pas précises. Dans les observations qui ont suivi, on a appelé à l'adoption d'une stratégie conjuguant les éléments ci-après : a) établissement d'une base de données précise et détaillée sur les femmes afin d'aider à formuler des politiques appropriées; b) fourniture aux décideurs de renseignements précis; c) création d'entités spécialisées pour la formation de décideurs à la formulation de politiques visant à intégrer la femme au développement; d) appui aux organisations privées et au volontariat et formulation de programmes d'éducation. On a indiqué également que les politiques d'ajustement social exerçaient une influence sur la condition et la santé de la femme.

71. Certains participants se sont enquis des sources de données et des statistiques mentionnées dans l'étude, et d'autres ont affirmé que la participation de la femme à la vie politique dans leur pays était meilleure que ne le décrivait l'étude. On a recommandé de mettre en place une base de données précise et détaillée sur les femmes et de chercher les moyens d'appuyer les organismes publics chargés de promouvoir le rôle de la femme. On a fait observer que l'étude ne mentionnait pas la participation de la femme à la résistance contre l'occupation au Liban et en Palestine. On a indiqué également qu'un pays arabe avait accompli d'importants progrès en matière de participation de la femme dans tous les domaines, à l'exception du domaine politique, et que le principe de la participation de la femme était consacré dans la Shari'a islamique. On a proposé de développer ou d'amender les codes du statut du personnel et de promulguer une législation donnant à la femme mariée à un étranger le droit de transférer sa nationalité à ses enfants.

72. Un pays a déclaré son attachement au principe du développement durable et a reconnu l'importance du rôle de la femme dans la mesure où aucune nation ne pouvait exploiter pleinement ses potentialités tant que les femmes ne participaient pas entièrement à tous les aspects de la vie publique. On a appelé à la mise en oeuvre de la Stratégie prospective de Nairobi pour la promotion de la femme et à l'élaboration d'une stratégie visant à introduire les modifications nécessaires pour lever tous les obstacles à l'intégration pleine et entière des femmes au développement durable en tant que responsables dans les secteurs de la prise de décision, de la planification, de la consultance technique, de la gestion et de la vulgarisation dans le domaine de l'environnement ainsi que dans d'autres domaines. On a lancé aussi un appel à

tous les pays arabes qui ne l'avaient pas encore fait pour qu'ils signent, ratifient et appliquent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

73. On a observé que le problème de la discrimination entre hommes et femmes, qui se traduisait par une différence entre les taux de mortalité des garçons et des filles dans certains pays, commençait au sein de la famille et plongeait ses racines dans l'éducation sociale et les coutumes et traditions qui prédominaient dans la société arabe. Ces conclusions confirmaient la nécessité de sensibiliser le public, d'élaborer des programmes éducatifs afin de lutter contre cette discrimination et de relever la condition de la femme au sein de la famille. On a recommandé également qu'une attention particulière soit accordée aux femmes des zones rurales et à l'amélioration de leur condition.

G. Planification familiale, santé et bien-être de la famille dans le monde arabe

74. La Réunion s'est penchée sur une étude (E/ESCWA/POP/1993/SAPC/10) qui cherchait à déterminer les principales caractéristiques démographiques et sanitaires de la région et les processus qui les sous-tendaient. Lors de la présentation de cette étude, on a rendu compte des résultats d'enquêtes menées au cours des cinq années écoulées dans 14 Etats arabes. La baisse importante des taux de mortalité, la chute des niveaux de fécondité, l'exode rural et les migrations internationales en direction des pays du Golfe figuraient parmi les résultats les plus saillants de ces enquêtes. Cependant, la population du monde arabe était appelée à continuer de connaître un accroissement net. De plus, les statistiques faisaient apparaître, depuis le début des années 70, de nettes diminutions de mortalité infantile et juvénile jusqu'à l'âge de cinq ans. Cette baisse était directement liée aux facteurs de procréation, à l'âge de la mère au moment de la naissance, et au rythme des naissances et à leur espacement, facteurs considérés comme les plus importants du recul des deux taux. L'incidence des maladies et de la malnutrition restait élevée dans la région arabe, mais les taux variaient d'un pays à l'autre. Les résultats indiquaient que l'utilisation de sels de réhydratation était en augmentation dans la plupart des pays, mais que les antibiotiques gardaient un rôle important dans le traitement de la diarrhée. La grande majorité des femmes allaitaient leurs enfants pendant de longues périodes, mais chez les mères éduquées, on voyait apparaître une tendance à réduire la durée de l'allaitement au sein, laquelle pouvait avoir des inconvénients pour la santé de l'enfant.

75. L'étude portait sur les taux de fécondité des pays arabes. Elle révélait la disparité évidente qui les séparait, ainsi qu'une dégradation de la santé liée à la procréation, en particulier en ce qui concerne le suivi des grossesses et des accouchements. Elle décrivait les principales tendances de la politique en matière de fécondité et de planification familiale dans le monde arabe et indiquait que le développement constituait un objectif général. Elle précisait en outre que toute politique de soins de santé pour la famille devait viser à réduire le taux de nuptialité précoce, à favoriser l'allaitement au sein, à porter l'intervalle entre les naissances à au moins trois ans, et à éviter les grossesses après l'âge de 35 à 40 ans. Tous les pays du monde s'accordaient maintenant sur l'objectif "Santé pour tous d'ici à l'an 2000", qui représentait un défi pour tous les gouvernements et organismes

ayant pour souci d'assurer des services en matière de santé et de développement. Lier la planification de la population aux programmes de développement économique et social était une tâche qui dépendait aujourd'hui entièrement de décisions politiques.

76. Une délégation a cité les effets du retardement de l'âge du mariage sur la fécondité. En ce qui concerne les soins pour la mère, elle a mentionné l'argument selon lequel les soins avant la naissance n'étaient pas assurés parce que jugés inutiles. Elle a réclamé une intensification des recherches dans ce domaine. En ce qui concerne la planification familiale, les quatre risques - naissances trop rapprochées et trop nombreuses, mères trop âgées ou trop jeunes - étaient liés. Quand toutes les variables étaient considérées ensemble, c'est l'espacement des naissances qui apparaissait comme le facteur ayant le plus d'effet. Pour ce qui est des taux de mortalité infantile et juvénile à un âge précoce, il convenait de faire une place particulière aux programmes de planification familiale axés sur l'espacement des naissances. Touchant la question de la nutrition des enfants, on s'est interrogé sur l'opportunité d'adopter des critères spéciaux pour la région arabe. On s'est aussi demandé s'il existait dans le monde arabe un problème d'accroissement de la population à l'échelon national. On a estimé qu'il n'y avait pas de problème de chiffre ou d'accroissement de la population, mais un problème de répartition géographique et de répartition des ressources. Une intégration était possible entre les pays dotés de ressources matérielles et ceux dotés de ressources humaines, et c'est faute d'une telle intégration que chaque pays devait s'efforcer de résoudre ses problèmes démographiques pour son propre compte.

77. Au cours du débat, on a mentionné que l'étude négligeait l'aspect psychologique des naissances rapprochées et on a recommandé de s'intéresser aux aspects psychologique et mental de la santé des enfants. On a invité instamment les responsables à intégrer les services de planification familiale aux services sanitaires de base et à lever tous les obstacles empêchant l'accès aux moyens de planification familiale. Il importait aussi d'impliquer les organisations non gouvernementales dans les activités de planification familiale et d'introduire dans les programmes d'enseignement scolaire les notions de santé liée à la procréation. Le débat a aussi porté sur les effets de la guerre et de l'embargo économique sur les programmes de santé maternelle et infantile en Iraq. On a souligné que le succès d'une politique de planification familiale dépendait absolument de la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales à la diffusion des moyens nécessaires. On a estimé que l'étude négligeait les motifs politiques et économiques qui contribuaient à l'augmentation ou à la diminution de la fécondité dans une société donnée. La Conférence devrait souligner l'importance de maintenir l'équilibre entre facteurs économiques et sociaux dans les politiques d'adaptation économique, en raison de leurs effets sur les questions de population. On a également cité l'influence des facteurs sociaux et culturels sur le comportement procréateur.

78. Les participants sont convenus à l'unanimité qu'il importait de mettre à jour les données figurant dans les études présentées à la Réunion et de prendre en considération les diverses déclarations faites au cours de l'examen de chaque étude par les représentants des Etats arabes, avant leur publication dans les actes de la Conférence.

III. PROJET DE DEUXIEME DECLARATION D'AMMAN SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE ARABE

79. Le Comité de rédaction a établi un projet de deuxième Déclaration d'Amman sur la population et le développement durable. La Réunion a approuvé le texte à soumettre à la Réunion ministérielle prévue à Amman les 7 et 8 avril 1993, à laquelle il serait examiné et adopté en tant que document destiné à être présenté comme document de la région arabe à la Conférence internationale sur la population et le développement qui aura lieu au Caire du 5 au 17 septembre 1994.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

80. La Réunion de hauts responsables et d'experts a adopté le présent rapport à sa séance de clôture, le 6 avril 1993.

UNESCWA LIBRARY
20009464